



Avis de la réunion du conseil de Gestion pédagogique du vendredi 01 octobre 2010

Présents

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

Membres représentants des professeurs

Philippe Debruxelles, Daniel Léon, Georges Leurquin.

Membre représentant le personnel autre que les professeurs

Serge Gabet

Membre représentant des organisations syndicales

Michel Boermans (CGSP), Roumen Tchakarov

Membre représentant les assistants

Isabelle Willems

Membres représentants des étudiants

Marion Pillé, Alessandro de Pascal, Elsa Guenot.

Ouverture de la séance vers 13h00

Ordre du jour :

- Approbation des grilles d'attributions
- Jurys Master réalisation
- Requête de F. Roullier-Gall

-
- **Concernant les grilles des attributions:**
 - Le directeur distribue un document reprenant toutes les attributions pour l'année académique 2010-11. Un professeur explique aux nouveaux étudiants du CGP, les réglementations qui régissent leurs établissements.

Vote pour l'approbation des grilles type long :
10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Vote pour l'approbation des grilles type court :
10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

· **Admission en mastère:**

Mastère1 TTC spécialité écriture :

Capacité d'accueil :3

Candidats dans l'ordre d'inscription:

Feitosa Francisco

Bourland Charlotte

Houtmann Yves

Deworst Ludivine

Akselrod Catherine

Araujo Torton Jimmy

Le jury après avoir analysé les dossiers de candidatures et avoir reçu certains candidats a émis un avis positif pour C Bourlard, Y Houtmann, C Akselrod, J Araujo Torton. Sous réserve jusqu'à la date limite d'inscription (15 octobre), les 3 premiers nommés sont admis en application des articles 41, al. 2 et 42 du RGE. La proposition du jury est **approuvée à l'unanimité**

Mastère1 C spécialité écriture :

Capacité d'accueil :3

Candidats dans l'ordre d'inscription:

Bloc Etienne

Dubois Louise

Didion Camille

Beaujean Christophe

Le jury après avoir analysé les dossiers de candidatures et avoir reçu certains candidats a émis un avis positif pour Bloc Etienne Dubois Louise Didion Camille. Sous réserve jusqu'à la date limite d'inscription (15 octobre), ceux-ci sont admis en application des articles 41, al. 2 et 42 du RGE. La proposition du jury est **approuvée à l'unanimité**

Mastère1 C 120 crédits spécialité réalisation :

Capacité d'accueil :7

Candidats : Il y a 38 candidats dont 6 internes qui sont prioritaires.

Le jury de mastère réalisation avait, lors de la dernière réunion, sollicité un délai pour lui permettre d'achever son travail.

Il a retenu Francesca Duca. Sous réserve jusqu'à la date limite d'inscription (15 octobre), la candidate F Duca est admise en application des articles 41, al. 2 et 42 du RGE. La proposition du jury est **approuvée à l'unanimité**

· **Question de F. Roullier-Gall .**

Le Directeur donne lecture du courriel que lui a adressé F. Roullier-Gall. Celui-ci demande que soit vérifié le calcul des anciennetés. S'il s'avérait qu'il y avait des erreurs dans ces calculs, il requiert que le directeur demande au Ministre l'annulation du train de nomination en cours.

Un professeur a fait la démarche d'aller rechercher dans les textes du Décret réglant le fonctionnement des écoles de l'Enseignement Supérieur Artistique et dans ses différents arrêtés d'application les articles qui définissent clairement de quelle manière les années d'anciennetés doivent être calculées, tant en ce qui concerne la période après 2002 que celle d'avant 2002 (date d'entrée en vigueur du décret 2001).

Il apparaît clairement que ces données sont en contradiction avec les déclarations de F. Roullier-Gall et que le mode de calcul que l'école a utilisé est bien celui imposé par le décret.

Un professeur fait remarquer par ailleurs qu'aucune des personnes figurant sur cette liste n'a contesté la méthode ni les chiffres le concernant.

Suite au départ d'un certain nombre de personnes, le quorum de présence n'est plus atteint. le point sera remis à l'ordre du jour de la séance suivante.

La séance est clôturée vers 14 heures 30.

Laurent Gross
Directeur